

Gy le 18 décembre 2018

Prises de position pour les votations du 10.02.2019 du PCD/PBD Genève

Le PCD Genève a eu son assemblée générale le mercredi 12 décembre 2018, à Genève. Il est en avance sur la décision du PBD au niveau suisse. En résumé : Les membres ont voté et le mot d'ordre pour les sujets des votations du 10.02.2019 sont les suivants :

Au niveau fédéral :

- Initiative populaire du 21 octobre 2016 «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)» (FF 2018 3619).
Le **PCD Genève dit NON à l'initiative dite « Mitage du territoire »**.
En effet, il est indispensable dans un premier temps, de faire le nécessaire pour que la nouvelle LAT, voté en 2013, déploie tous ses effets et surtout qu'elle soit appliquée.
La nouvelle LAT donne déjà beaucoup de fils à retordre selon les cantons, dans le cadre de son application.
Dans certains cantons, les autorités cantonales voir communales, se sont trouvées dans des situations pas encore réglées ; sans oublier tous les propriétaires de terrain dont le terrain constructible d'une certaine valeur est passé d'un jour à l'autre en terrain agricole, ce qui réduit leur projets immobilier à néant.

Au niveau cantonal :

- Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires » (IN 160).
Le **PCD Genève dit NON à une autre assurance obligatoire !**
Le PBD ne veut pas d'une obligation supplémentaire ! Les assurances dentaires existent déjà dans le cadre d'assurances complémentaires sous certaines conditions ! Ce sont des soins qui devraient être mis dans la liste des soins remboursés par la LAMAL, encore faut-il s'entendre sur ce qu'est un soin de base.
- Initiative populaire « Pour une caisse d'assurance maladie et accidents genevoise publique à but social »
Le **PCD Genève dit OUI à cette initiative** avec des réserves et en particulier sur les points suivants :
 - 1) Comment atteindre et garantir la masse financière critique
 - 2) Cette assurance devait être soumise aux mêmes règles que les autres assurances (privées)Nous aurions préféré une solution fédérale à travers la SUVA qui pourrait offrir ses services dans le cadre de la LaMal.
La crainte d'avoir une assurance renflouée par l'état n'est pas corroborée étant donné que c'est déjà le cas pour les assurances dites « PRIVEE » avec le subventionnement étatique des cotisations.

- **Loi sur la laïcité de l'Etat (LLE) (11764)**

Le PCD Genève donne la liberté de vote concernant ce changement de loi

Aucun avis n'a pu sortir de cette AG, et le président qui lors d'un vote aurait pu faire la balance, ne l'a pas fait !

En effet la religion est une affaire personnelle et privée. Toutefois, le PCD s'accorde à dire que l'Etat ne doit pas reconnaître les religions en tant que telle mais comme n'importe quelle autre association à but non lucratif et considère également que l'Etat ne devrait même pas faire la collecte de l'impôt ecclésiastique volontaire.

Le PCD réaffirme que dans le cadre de l'Etat et de tous ses services cantonaux, communaux ou fédéraux, la laïcité est de mise et qu'aucuns habillement ou marque ostentatoire de religion ne doit apparaître. On fera exception de petits pendentifs avec une étoile, une croix, un croissant ou autre.

Il est légitime que les personnes qui viennent vivre en Suisse, s'adaptent à notre mode de vie, us et coutumes. Si cela leur pose un problème, ils sont libres d'aller habiter dans un pays de leur choix correspondant à leurs aspirations religieuses et coutumières.

Pour plus de renseignements :

Thierry Vidonne (079 341 56 76)

Président PCD Genève

Vice Président PBD Suisse

<http://www.bdp.info/ge/fr/>

<https://www.facebook.com/PBD.GE/?ref=ts&fref=ts>

André Leitner (079 277 27 50)

Vice-Président PCD Genève